



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime
de la Méditerranée
Division « action de l'État en mer »**

Toulon, le 19 juillet 2021
N°187/2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 171/2021 du 06 juillet 2021,
réglementant la navigation, le mouillage, la plongée sous-marine et le dragage à
l'Ouest de la pointe de Scogli Neri, commune d'Olimeto
(Corse-du-Sud) dans le cadre du traitement d'engins explosifs

Le préfet Maritime de la Méditerranée,

Vu les articles L.5242-2 et L.5243-6 du code des transports ;

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du code pénal ;

Vu les articles R.733-1 et suivants du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié, relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n° 2007-1167 du 02 août 2007 modifié, relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur ;

Vu le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 019/2018 du 14 mars 2018 modifié, réglementant la navigation et la pratique de la plongée sous-marine le long du littoral des côtes françaises de Méditerranée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 218-2019 du 02 septembre 2019 portant délégation de signature.

Considérant que le traitement des engins explosifs découverts est terminé.

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté préfectoral n° 171/2021 du 06 juillet 2021 réglementant la navigation, le mouillage, la plongée sous-marine et le dragage à l'Ouest de la pointe de Scogli Neri, commune d'Olmeto (Corse-du-Sud) dans le cadre du traitement d'engins explosifs est abrogé.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer de de la Corse-du-Sud, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée.

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,
le commissaire général Thierry Duchesne
adjoint au préfet Maritime,
chargé de l'action de l'État en mer,

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- M. le préfet de la Corse-du-Sud
- M. le maire d'Olmeto
- M. le procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Marseille (tribunal maritime)
- M. le procureur de la République, près le Tribunal judiciaire d'Ajaccio
- M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- M. l'administrateur supérieur des douanes, directeur du service garde-côtes des douanes de Méditerranée
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud
- M. le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral de la Corse-du-Sud
- M. le directeur du CROSS MED
- M. le directeur du SOUS-CROSS Corse
- M. le commandant de la région de gendarmerie de Corse
- M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud
- M. le commandant du groupe des plongeurs démineurs de la Méditerranée

COPIES :

- CECMED/DIV OPS (J35 OPS COTIÈRES)
- CECMED/OCR
- SÉMAPHORE DE PARATA
- AEM/ORSEC/SM
- Archives.